

Investir son CPF à l'Intec

Mon Compte Personnel de Formation (CPF)

Désormais chacun peut choisir directement sa formation en utilisant ses droits valorisés sur son **Compte Personnel de Formation** (CPF). Grâce à l'application [Mon compte formation](#), choisir ses modules de formation devient simple puisque la réalisation d'un devis préalable à l'accord de financement n'est plus nécessaire.

Votre objectif est de **valider les diplômes d'État (inscrits de droit au RNCP) du cursus d'expertise comptable**, le [DCG](#) ou le [DSCG](#). Ces diplômes ont une double caractéristique :

Ils sont composés d'unités d'enseignement (UE) que vous pouvez valider dans l'ordre que vous souhaitez, il n'y a pas de découpage par année d'étude.

Ces UE correspondent chacune à un bloc de compétences, ce qui vous permet de les préparer à votre rythme (dans un délai de 8 ans). Par ailleurs, pour valider le DCG ou le DSCG, vous ne passez que les UE pour lesquelles vous n'avez pas de dispense. Un arrêté ministériel fixe la [liste des diplômes conférant des dispenses d'UE du DCG et du DSCG](#).

Rappel important: lorsque vous avez choisi les UE que vous souhaitez préparer pour les diplômes d'État, n'oubliez pas de vous inscrire dans les délais sur le [site du SIEC](#).

Pour le DCG, il faut vous inscrire aux UE de votre choix **avant le 28 février 2020**, les épreuves ont lieu en juin 2020 ;

Pour le DSCG, il faut vous s'inscrire **avant le 21 juillet 2020**, les épreuves ont lieu fin octobre 2020.

Comment utiliser votre CPF à l'Intec ?

Vous avez choisi de préparer vos UE à l'Intec afin de valider votre DCG ou votre DSCG. Nous vous proposons deux grandes options de préparation.

Option 1 : Préparation à distance des UE du DCG et du DSCG (diplômes d'État)

[Découvrez le contenu de la préparation, l'avantage de cette formule et les tarifs](#)

Option 2 : Préparation des UE du DCG et du DSCG avec la double chance Intec

[Découvrez le contenu de la préparation, l'avantage de cette formule et les tarifs](#)

Comment s'inscrire avec le CPF ?

1ère étape : Demande d'inscription

Vous sélectionnez, sur [l'application CPF \(Compte Personnel Formation\)](#), les UE que vous comptez suivre dans l'année.

[Accéder aux liens CPF pour les unités d'enseignement du DCG](#)

[Accéder aux liens CPF pour les unités d'enseignement du DSCG](#)

Dates : le traitement des demandes est interrompu à partir du 17 juillet et reprend le 1er septembre.

2ème étape : inscription

Le service formation continue de l'Intec reçoit votre demande, répond et traite l'inscription. Entre le moment où l'Intec reçoit la demande et l'inscription définitive, il est obligatoire de ne pas dépasser un délai de 48 heures (hors week-end et fermeture du mois d'août). Si le coût de la formation s'avère supérieur à la somme du Compte Personnel Formation, vous pouvez abonder avec vos deniers propres ou le demander à votre employeur ou à Pôle emploi.

3ème étape : premier cours

Vous suivez votre premier cours en ligne. L'Intec doit attester ce début de formation sur EDOF (l'appli du CPF) dans un délai de 3 jours.

4ème étape : fin de formation

Quand vous avez terminé votre formation, vous devez en informer le service formation continue de l'Intec.

[En savoir plus sur le Compte Personnel de formation](#)

Besoin d'information ?

[Contacts et horaires du service Formation continue - Validation des acquis](#)

Informations utiles

Informations utiles sur les procédures et la réglementation applicables à une démarche VAE:
sur les [points d'information conseil VAE \(PIC\)](#)
sur le site du [Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation](#)



Renseignements

06 75 07 98 45

<https://intec.cnam.fr/investir-son-cpf-a-l-intec-1145505.kjsp?RH=vaeves>